



Arrêtés municipaux

EXTRAIT DU REGISTRE

CIRCULATION

AVENUE DE LA REPUBLIQUE (R.D.224)

Mesures provisoires

Le Maire d'Ivry-sur-Seine,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L 2213.1, L 2213.2, L 2213.3, L 2213.4, L 2213.5,

VU le Code de la Route et notamment ses articles R 417-10, R 417-12 et L 325-1, L 325-2, L 325-3,

CONSIDERANT que d'importants travaux vont être entrepris avenue de la République par l'entreprise JAD BTP – 25 rue Jean Bannot – 77163 Dammartin-sur-Tigeaux, agissant pour le compte de ZAYO Infrastructure France SA – 19/21 rue Poissonnière – 75002 Paris (pose de réseau télécom),

CONSIDERANT que les difficultés rencontrées par les usagers pour circuler dans cette voie nécessitent la mise en place de dispositions provisoires touchant la circulation afin de préserver la sécurité et la tranquillité publiques,

ARRETE

ARTICLE 1 :

DECIDE d'appliquer les mesures suivantes **avenue de la République face aux n^{os} 43 à 45** à compter **du 14 novembre 2022 à 9 heures 30** jusqu'au **18 novembre 2022 à 16 heures 30** :

- **Neutralisation du trottoir** : les piétons seront déviés sur le trottoir opposé par les traversées existantes,
- **Neutralisation de la voie côté pair** (sens Vitry-Ivry) : la circulation alternée sera gérée par piquet K10 uniquement en journée de 9h30 à 16h30,
- **Limitation de vitesse à 30 km/h.**

ARTICLE 2 :

PRÉCISE que ces dispositions seront matérialisées réglementairement par les soins et sous l'entière responsabilité de l'entreprise chargée des travaux.

ARTICLE 3 :

INDIQUE que les contraventions aux dispositions du présent arrêté seront déférées aux tribunaux compétents.

ARTICLE 4 :

AMPLIATION du présent arrêté sera adressée après publication à :

- M le Commissaire d'Ivry-sur-Seine,
- M. l'Officier commandant de la Brigade des Sapeurs-Pompiers d'Ivry-sur-Seine,
- LA POSTE d'Ivry-sur-Seine,
- M. le Directeur du SAMU,
- VEOLIA Propreté,
- SEPUR,
- RATP,
- Etablissement Public Territorial Grand Orly Seine Bièvre,
- M. le Responsable du S^{cc} Territorial Ouest-D.T.V.D. Du Conseil Départemental du Val-de-Marne,
- DTSP (voies départementales),
- Société JAD BTP– 25 rue Jean Bannot – 77163 Dammartin-sur-Tigeaux.

FAIT EN MAIRIE, LE 08 NOV. 2022

Pour le Maire d'Ivry-sur-Seine
Et par délégation
Clément Pecqueux
Adjoint au Maire

PUBLIE SUR ivry94.fr LE 09 NOV. 2022



Pour extrait certifié conforme
au registre des arrêtés municipaux
LE MAIRE D'IVRY-SUR-SEINE
Pour le Maire, la Responsable du service
Déplacements Stationnement
Direction Espaces Publics

Nathalie Leberthon